

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE REGIONALE DE LA CNUDD (RIO+20) POUR L'AFRIQUE: 20-25 OCTOBRE 2011

La Réunion préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20) pour l'Afrique s'est tenue conjointement avec la Septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CSADD-7), du 20 au 25 octobre 2011, à Addis-Abeba, en Ethiopie. La réunion, organisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union Africaine (UA), a été l'occasion de débattre des thèmes et objectifs de Rio+20, de s'entendre sur une Déclaration consensuelle et d'adopter un projet de résolution sur la participation effective de l'Afrique à Rio+20.

Plus de 250 délégués des Etats membres, d'organisations régionales et sous-régionales, d'agences des Nations Unies, des Grands groupes et d'organisations intergouvernementales ont pris part à la réunion. Les délégués ont participé à la réunion des experts et à la CSADD-7 du 20 au 22 octobre. La réunion ministérielle s'est tenue les 24 et 25 octobre 2011.

Au cours de la réunion des experts, les délégués ont discuté des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 sur la sécurité alimentaire et le développement durable (SADD), ont entendu des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), sur la création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques et sur la sécurité alimentaire en Afrique.

Dans le cadre du processus préparatoire régional de l'Afrique, les délégués ont examiné le rapport d'examen régional de l'Afrique pour Rio+20, ainsi que les rapports africains sur les défis nouveaux et émergents, l'économie verte dans le contexte du développement durable, les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable (CIDD), la gouvernance environnementale internationale (GEI) et les moyens de mise en œuvre. Un groupe de rédaction à composition non limitée a été créé pour délibérer sur la Déclaration consensuelle africaine pour

Rio+20 et s'est réuni du samedi 21 octobre au lundi 24 octobre. Lors de la réunion ministérielle, les délégués ont pris part à des dialogues politiques sur les thèmes de Rio+20, qui ont contribué à la Déclaration consensuelle.

Les délégués se sont engagés dans des discussions animées sur les thèmes de Rio+20, la plupart des participants convenant de la nécessité de renforcer le CIDD. Alors que l'idée de transformer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en une institution spécialisée a soulevé une certaine opposition, tous les participants ont convenu de la nécessité de renforcer l'organisation.

Les délégués ont appuyé le concept d'une économie verte, étant entendu qu'il nécessite une définition plus élaborée. Ils ont convenu que la transition vers une économie verte ne doit pas engendrer de protectionnisme ni de conditionnalités commerciales, que des environnements favorables sont nécessaires, et que la gestion durable des terres doit être une composante du cadre de l'économie verte.

Concernant les moyens de mise en œuvre, les délégués se sont engagés à remplir un certain nombre d'objectifs, et notamment d'assurer l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la responsabilisation environnementales. Ils

DANS CE NUMERO

Bref historique des Conférences des Nations Unies sur le développement durable	2
Compte-Rendu de la Réunion.....	4
Réunion des experts	4
Réunion ministérielle	11
Déclarations de clôture	15
La Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 ..	15
Réunions à venir	17
Glossaire	18

ont également appelé la communauté internationale à respecter les engagements existants, tels que la nécessité de doubler l'aide à l'Afrique.

De manière générale, les participants se sont entendus sur le fait qu'un résultat de Rio+20 favorable au continent africain et l'assurance que les questions pertinentes seront traitées ne repose que sur une expression régionale «unie». En conséquence, les délégués ont passé de nombreuses heures à délibérer sur la Déclaration consensuelle. Les délégués ont exprimé des inquiétudes concernant la sélection des organismes et initiatives appartenant au cadre du développement durable et les difficultés entravant le progrès du développement durable. Toutefois, à la fin de la journée, la volonté de parvenir à un accord a prévalu et les questions les plus pertinentes pour l'Afrique ont été incluses dans la Déclaration consensuelle qui sera présentée au Comité préparatoire de Rio+20.

BREF HISTORIQUE DES CONFERENCES DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20) marquera le 40ème anniversaire de la première grande conférence politique internationale qui a comporté spécifiquement le mot "environnement" dans son titre. La CNUDD cherche à obtenir des engagements politiques renouvelés en faveur du développement durable, à évaluer les progrès et lacunes dans la mise en œuvre des engagements déjà convenus et à relever les défis nouveaux et émergents. La Conférence portera sur les thèmes suivants: une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le CIDD.

CONFERENCE DE STOCKHOLM: La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain s'est tenue à Stockholm, en Suède, du 5 au 16 juin 1972, et a produit trois grands ensembles de décisions. Le premier ensemble fut la Déclaration de Stockholm. Le deuxième fut le plan d'action de Stockholm, composé de 109 recommandations pour des mesures internationales de lutte contre la dégradation de l'environnement à l'intention des gouvernements et des organisations internationales. Le troisième ensemble de décision fut un groupe de cinq résolutions demandant une interdiction des essais d'armes nucléaires, la création d'une banque de données internationale sur les données environnementales, l'examen des actions liées au développement et à l'environnement, la création d'un fonds pour l'environnement, et l'établissement du PNUE en tant que noyau central de la coopération environnementale mondiale et de l'établissement de traités.

COMMISSION BRUNDTLAND: En 1983, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer une commission indépendante pour formuler un programme d'action à long terme. Au cours des trois années suivantes, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, plus connue sous le nom de Commission Brundtland, d'après le nom de sa Présidente, Gro Harlem Brundtland, a tenu des audiences publiques et a étudié les questions. Son rapport, *Notre avenir à tous*, publié en 1987, a souligné la nécessité pour tous les pays de se doter de stratégies de développement tenant compte

des limites de la capacité de l'écosystème à se régénérer et à absorber les déchets. La Commission a souligné le lien entre le développement économique et les questions environnementales, et a identifié l'élimination de la pauvreté comme une condition nécessaire et fondamentale à un développement durable du point de vue environnemental.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT:

La CNUED, également connue comme le «Sommet de la Terre», s'est tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, et a vu la participation de plus de 100 chefs d'Etat et de gouvernement, de représentants de 178 pays, et de quelque 17000 participants. Les principaux résultats de la CNUED ont été la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Action 21 (un programme d'action composé de 40 chapitres) et la Déclaration de principes sur les forêts. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ont également été ouvertes à la signature lors du Sommet de la Terre. Action 21 plaide pour la création d'une Commission du développement durable (CDD), en tant que commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), chargée de garantir un suivi effectif à la CNUED, de renforcer la coopération internationale et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 aux niveaux local, national et international.

SEAGNU-19: La 19ème Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), consacrée à la Revue et à l'évaluation globale d'Action 21 (23-27 juin 1997, New York) a adopté le Programme de la suite de la mise en application d'Action 21 (A/RES/S-19/2). Elle a évalué les progrès accomplis depuis la CNUED et a examiné la mise en œuvre.

SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Le SMDD s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'objectif du SMDD, conformément à la Résolution 55/199 de l'AGNU, était d'organiser au niveau du Sommet une évaluation décennale de la CNUED afin de renouveler l'engagement mondial en faveur du développement durable. Le SMDD a rassemblé plus de 21000 participants issus de 191 gouvernements, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé, de la société civile, des universités et de la communauté scientifique. Le SMDD a négocié et adopté deux documents essentiels: le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMÉ) et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.

Le PMÉ est conçu comme un cadre d'action visant à mettre en œuvre les engagements initialement convenus lors de la CNUED et comprend des chapitres portant sur: l'élimination de la pauvreté; la consommation et la production; la base des ressources naturelles; la santé, les petits Etats insulaires en développement; l'Afrique; les autres initiatives régionales; les moyens de mise en œuvre; et le cadre institutionnel. La Déclaration de Johannesburg décrit le chemin parcouru depuis la CNUED jusqu'au SMDD, met en exergue les défis, exprime un engagement en faveur du développement durable, souligne l'importance du multilatéralisme et met l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre.

64^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES: Le 24 décembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 64/236 et a convenu d'organiser la CNUDD en 2012 au Brésil. La Résolution 64/236 prévoit également la tenue de trois réunions du Comité préparatoire (PrepCom) avant la CNUDD. Le 14 mai 2010, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a annoncé la désignation du Sous-secrétaire général aux Affaires économiques et sociales des Nations Unies, Sha Zukang, en tant que Secrétaire général de la Conférence. Le Secrétaire général des Nations Unies a ensuite nommé Brice Lalonde (France) et Elizabeth Thompson (Barbade) en tant que Coordonnateurs exécutifs.

PREPCOM I DE LA CNUDD: La première session du PrepCom de la CNUDD s'est tenue du 17 au 19 mai 2010 au Siège des Nations Unies à New York. Le PrepCom a abordé les questions de fond et de procédure. En ce qui concerne le fond, les délégués ont évalué les progrès réalisés et les lacunes restant à combler dans la mise en œuvre des résultats issus des grands sommets relatifs au développement durable. Ils ont également discuté des défis nouveaux et émergents, d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et du CIDD. En ce qui concerne les aspects de procédure, les participants se sont réunis dans des groupes de contact pour organiser leurs travaux pour la période allant jusqu'en 2012 et pour examiner le règlement intérieur de la CNUDD.

PREMIERE REUNION INTERSESSIONS DE LA CNUDD: La première Réunion intersessions de la CNUDD s'est tenue les 10 et 11 janvier 2011, au Siège des Nations Unies à New York. Au cours de la réunion, les délégués ont entendu un résumé des conclusions du Rapport de synthèse sur les efforts visant à obtenir des engagements politiques renouvelés en faveur du développement durable, lequel évalue les progrès accomplis jusqu'alors et les lacunes à combler dans la mise en œuvre des résultats issus des grands sommets relatifs au développement durable et qui relève les défis nouveaux et émergents. Des discussions en panels ont été organisées sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur le CIDD.

PREPCOM II DE LA CNUDD: La deuxième session du PrepCom de la CNUDD s'est tenue les 7 et 8 mars 2011, au Siège des Nations Unies à New York. Les délégués ont discuté des progrès réalisés jusqu'alors et des lacunes restant à combler dans la mise en œuvre des résultats issus des grands sommets relatifs au développement durable, ont abordé les défis nouveaux et émergents, discuté de la portée d'une économie verte et de l'idée d'une économie bleue, et débattu du CIDD. A la fin de la réunion, une décision a été arrêtée, par voie de consensus, sur le processus de préparation du projet de document final de la CNUDD.

REUNION PREPARATOIRE REGIONALE DE LA CNUDD POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES: Cette réunion s'est tenue au Siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, au Chili, du 7 au 9 septembre 2011. Le résultat principal de cette réunion fut un ensemble de conclusions négociées par les représentants des gouvernements au cours de la réunion. Les conclusions comprennent l'identification des

meilleurs moyens de mesurer la richesse des pays qui reflètent, dans une juste proportion, les trois piliers du développement durable; et un CIDD global, flexible et efficient assurant l'intégration efficace des trois piliers. Les conclusions ne mentionnent pas «l'économie verte», car les représentants des gouvernements n'ont pas pu s'entendre sur la question de se référer ou non au concept. Les conclusions seront soumises au Comité préparatoire de Rio+20.

COLLOQUE DE HAUT NIVEAU SUR LA CNUDD: Ce colloque, qui a eu lieu les 8 et 9 septembre 2011, à Pékin, en Chine, avait pour objectif de faciliter le débat approfondi entre les parties prenantes concernées, tant sur l'objectif que sur les deux thèmes de Rio+20, afin de formuler des propositions concrètes pour contribuer à la préparation de la CNUDD. Les participants ont mis en exergue cinq questions nouvelles et émergentes qui devront faire l'objet d'une «attention prioritaire»: l'accès à l'énergie, la sécurité et la durabilité; la sécurité alimentaire et l'agriculture durable; la rareté et la gestion rationnelle de l'eau; l'amélioration de la capacité d'adaptation et de la préparation aux catastrophes; la dégradation des terres et des sols et la gestion durable des terres. Concernant la CIDD, les participants ont souligné que les réformes devraient être guidées par un ensemble de principes, notamment un accord sur les problèmes de fond à aborder; l'adhésion de la forme à la fonction et au fond; la nécessité pour toute réforme non seulement d'améliorer l'intégration des trois piliers du développement durable mais aussi de rétablir l'équilibre entre ces piliers; l'augmentation de la transparence; et la prise en compte de la complexité par une simplification des aspects administratifs, de la mise en œuvre et des modalités relatives à la conformité.

REUNION PREPARATOIRE DE LA CNUDD POUR LA REGION ARABE: Cette réunion s'est tenue du 16 au 17 octobre 2011 au Caire, en Egypte. Concernant l'économie verte, les délégués ont souligné l'absence d'une définition universelle et ont convenu de considérer l'économie verte comme un outil pour le développement durable plutôt que comme un nouveau principe qui viendrait le remplacer. Quelques participants ont exprimé leur préoccupation concernant le fait que le concept d'économie verte puisse ajouter des contraintes au développement ou des exigences socio-économiques pour leurs pays, et les recommandations de cette réunion énoncent clairement les conditions d'utilisation de tout concept ultérieur relatif à l'économie verte.

Concernant le CIDD, de nombreux délégués ont mentionné leurs expériences nationales, certains expliquant, par exemple, qu'ils ont établi ou s'emploient à établir des conseils nationaux de développement durable. Certains délégués ont indiqué qu'ils ne peuvent pas discuter en détail des options internationales avant que les propositions et leurs implications financières ne soient entièrement étoffées.

Au cours de la conférence, les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'équilibrer les trois piliers du développement durable. La réunion a également vu la participation très active des grands groupes. Les conclusions seront soumises au Comité préparatoire de Rio+20.

REUNION PREPARATOIRE DE LA CNUDD POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE: Cette réunion s'est tenue du 19 au 20 octobre à Séoul, en République de Corée. Au cours de la

réunion, les participants ont échangé leurs points de vue sur les thèmes principaux de la CNUDD. Concernant l'économie verte, bien que de nombreux participants aient reconnu la pertinence de l'idée, quelques-uns ont exprimé des réticences concernant le concept, notant que l'économie verte ne doit pas engendrer de protectionnisme ni de conditionnalités commerciales. D'autres participants ont observé qu'une approche «universelle» ne serait pas fructueuse en raison des circonstances uniques à chaque pays.

La plupart des participants ont noté la nécessité de renforcer le CIDD. Tandis que de nombreux participants se sont déclarés favorables au «renforcement» du PNUE, il n'y a pas eu de consensus sur la question de savoir si cela doit se faire par le biais de la transformation du PNUE en une institution spécialisée. Certains participants ont également exprimé leur intérêt et leur soutien envers la création d'un Conseil du développement durable. Les participants ont adopté les «Résultats de Séoul», qui seront soumis au Comité préparatoire de Rio+20.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

REUNION DES EXPERTS

Le jeudi matin, 20 octobre, Tlou Ramaru (Afrique du Sud) en tant que Président de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CSADD-6), a ouvert la réunion des experts de la Réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD ou Rio+20) pour l'Afrique. Il a déclaré que la sécurité alimentaire demeure un problème critique pour les pays africains et une priorité pour le développement durable. Faisant observer que Rio+20 est un moment clé pour que l'Afrique évalue les progrès accomplis en matière de développement durable, il a appelé les Etats à activement formuler un agenda pour le développement durable et l'économie verte, recommandant vivement un accord sur une déclaration africaine commune et concrète pour Rio+20.

Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a noté, en Afrique, une forte volonté de réaliser un développement durable, soulignant la décision adoptée au 17^{ème} Sommet de l'Union Africaine (UA) (Assemblée/AU/Dec.381(XVII)) de s'entendre sur une position africaine commune pour la CNUDD. Elle a déclaré que les pays africains ont amélioré leur croissance économique mais que cela n'a pas réduit le chômage de façon significative ni n'a contribué à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle a aussi recommandé une approche intégrée du développement durable qui tire parti des liens entre croissance économique, développement et protection de l'environnement. Elle a mis l'accent sur le fait que Rio+20 est une occasion importante pour les pays africains de faire connaître leurs besoins relatifs à un cadre de développement durable et de modifier le programme politique mondial en faveur des besoins des pays en développement.

Moukaila Goumandakoye, Directeur du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'Afrique (PNUE ROA), a noté que malgré les stratégies et plans d'action pour le développement durable convenus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et

le développement (CNUED) en 1992, et les conférences ultérieures, le monde reste aux prises avec des défis importants pour le développement durable. Il a déclaré qu'une augmentation des investissements est nécessaire pour réaliser la croissance économique et atteindre les objectifs sociaux et économiques, et il a noté que les ressources naturelles disponibles présentent une excellente opportunité d'investissement en Afrique. Au sujet de l'infrastructure, il a suggéré que l'intégration actuelle de la gouvernance environnementale internationale dans le cadre institutionnel du développement durable (CIDD) ne répond pas aux besoins des pays africains et requiert une harmonisation. Il a également souligné l'appui des pays africains pour faire du PNUE une institution spécialisée des Nations Unies.

Abdirahman Beileh, Banque africaine de développement (BAD), a déclaré que malgré les défis auxquels l'Afrique a été confrontée dans le domaine du développement durable, des possibilités existent pour surmonter le retard dans les progrès. Il a cité la richesse en ressources, qui offre des possibilités de faire face aux effets des changements climatiques. Il a noté que l'insuffisance des ressources et les dispositions institutionnelles inadéquates ont eu un impact négatif sur les progrès de l'Afrique dans la réalisation de ses objectifs, ajoutant que la Banque a intégré le développement durable à tous ses programmes et projets, concernant notamment les transports, l'énergie, l'accès aux marchés et la création d'emploi.

Gelila Terrefe, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a observé que le PNUD soutient les pays en développement dans la transition vers un avenir plus durable. Elle a rapporté que tandis que le défi des pays à revenu élevé est d'améliorer le développement humain avec une empreinte écologique réduite, les pays à faible revenu sont mis au défi de maintenir leur faible empreinte écologique actuelle. Elle a mis l'accent sur le fait que le développement durable doit être centré sur les populations.

Abebe Haile Gabriel, Commission de l'Union Africaine (CUA), a appelé à des évaluations «franches et honnêtes» des progrès accomplis par l'Afrique sur la voie du développement durable afin de définir des options pour l'accélération du progrès. Il a exhorté les Etats à œuvrer pour un discours commun en vue de Rio+20.

Dans son discours liminaire, Henri Djombo, Ministre du Développement durable, de l'Economie forestière et de l'Environnement de la République du Congo, a décrit l'économie verte comme un facteur important pour le développement durable, l'emploi et la diversification économique. Il a déclaré que pour parvenir à cette transformation, les pays ont besoin d'un cadre institutionnel adapté, soulignant que le CIDD actuel manque de clarté et d'efficacité. Il a appelé à une amélioration de l'intégration horizontale des institutions aux niveaux national, régional et international. Il a observé que l'Afrique a la capacité de jouer un rôle essentiel dans le processus de Rio+20 et a appelé les délégués à : préciser les attentes des pays africains concernant Rio+20; à élaborer des propositions concrètes, notamment sur l'économie verte; à examiner les partenariats et instruments de mise en œuvre et les priorités du CIDD; et à identifier les obstacles au développement durable.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Le jeudi matin, les délégués ont élu le Ministre Djombo, République du Congo, en tant que Président de la CSADD-7, ainsi que Président de la Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique relative à Rio+20. Les représentants de la Somalie, du Botswana et du Bénin ont été élus respectivement comme premier, deuxième et troisième Vice-Présidents. Le représentant du Soudan a été élu comme rapporteur. L'ordre du jour (E/ECA/CFSSD/7/1) et le Programme de travail (E/ECA/CFSSD/7/Inf.1) ont été adoptés sans amendement.

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE LA REUNION: Le jeudi matin, le Secrétariat de la CEA a déclaré que les objectifs principaux de la réunion sont d'examiner la mise en œuvre du programme de travail 2010-2011 relatif au sous-programme de la CEA sur la sécurité alimentaire et le développement durable (SADD), de débattre des objectifs et des thèmes de Rio+20 intéressant l'Afrique et d'aboutir à une Déclaration consensuelle pour l'Afrique. Il a noté que les résultats attendus de la réunion des experts comprennent des lignes directrices sur les questions de développement, notamment le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 concernant la SADD, des recommandations sur les domaines thématiques, et des contributions sur les questions prioritaires devant être reflétées dans la réunion ministérielle. Il a noté que la réunion ministérielle conviendra de la Déclaration consensuelle africaine et des projets de résolutions pour la participation effective de l'Afrique à Rio+20.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2011 RELATIF AU SOUS-PROGRAMME DE LA CEA SUR LA SADD: Le jeudi après-midi, Josué Dioné, directeur du sous-programme de la SADD à la CEA, a présenté l'exécution du programme de travail 2010-2011 relatif au sous-programme de la CEA sur la SADD (E/ECA/CFSSD/7/5), notant les travaux accomplis dans les domaines suivants: l'agriculture et la sécurité alimentaire, par la promotion de chaînes de valorisation pour les produits alimentaires stratégiques coordonnées au niveau régional; l'agro-industrie et l'agribusiness, par la production d'informations sur les marchés alimentaires et agricoles; les politiques de sécurité alimentaire, par l'examen des stratégies et politiques relatives à la sécurité alimentaire; les politiques foncières, avec le lancement du cadre et des lignes directrices pour le développement et la mise en œuvre des politiques foncières; et le développement des biocarburants, par la préparation d'un projet de cadre d'action relatif aux possibilités offertes et aux exigences de la politique en vigueur.

Il a noté des efforts supplémentaires dans: le secteur de l'eau, par l'établissement d'un centre d'information sur l'eau dans le Soudan du Sud; le renforcement des capacités pour l'évaluation et la gestion des risques de catastrophe naturelle; les changements climatiques, par l'organisation du Forum pour le développement de l'Afrique; et l'environnement et les autres questions intersectorielles, par le suivi des progrès relatifs au développement durable.

RAPPORTS PARLEMENTAIRES CLES: Application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable: éléments principaux de la quatrième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique: Le jeudi

après-midi, le Secrétariat a présenté un rapport sur l'Application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) (E/ECA/CFSSD/7/4). Elle a fait remarquer que le rapport traite de deux sujets: une évaluation intégrée des progrès accomplis sur la voie du développement durable en Afrique, fondée sur des indicateurs de développement durable et des consultations avec les Etats membres, et un examen thématique du développement durable, mettant l'accent sur les forêts, la diversité biologique, la biotechnologie et les écosystèmes de montagne.

Elle a souligné, entre autres, une baisse du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté, un produit national brut (PNB) élevé mais non viable sur le continent, une stagnation des opportunités pour les femmes hors du secteur agricole, un accès inégalitaire à l'énergie, et des répercussions et possibilités importantes provenant des changements climatiques. Elle a conclu que des obstacles persistent, tels que les conflits et l'insuffisance des investissements, et elle a recommandé, entre autres, un investissement dans les capacités humaines, le développement des technologies et des infrastructures, et l'intégration de la durabilité dans les plans de développement nationaux.

Sécurité alimentaire en Afrique: défis, perspectives et possibilités d'action: Le jeudi après-midi, le Secrétariat a présenté le rapport sur la Sécurité alimentaire en Afrique (E/ECA/CFSSD/7/2) et a revisité les fondements, les motivations et le contenu des politiques liées à la sécurité alimentaire sur le continent. Il a souligné que la sécurité alimentaire est un droit de l'homme et est essentielle au développement économique. Il a mis l'accent sur les prix élevés et instables des combustibles et des produits alimentaires, qui représentent un défi pour atteindre les OMD relatifs à l'élimination de la l'extrême pauvreté et de la faim. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, il a indiqué la nécessité de fournir des instruments d'analyse et des bases de données pour permettre l'analyse des tendances présentes et anticiper les tendances futures, d'adapter les producteurs africains aux impacts des changements climatiques, de s'assurer de la mise en application de la la biotechnologie et du concept d'économie verte pour une production plus équitable, et de réduire la dépendance envers l'aide alimentaire et les importations alimentaires. Il a exhorté les gouvernements à élaborer des politiques qui ciblent la sécurité alimentaire et la protection sociale, réduisent les déchets alimentaires par le contrôle des pertes après récolte et la valorisation, améliorent la production agricole par des investissements dans l'agriculture, et fournissent des marchés et un environnement favorable aux investissements publics et privés.

Création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques en vue de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique: un aperçu: Le jeudi après-midi, le Secrétariat a présenté le rapport sur la création et la promotion de chaînes de valorisation pour les produits agricoles et alimentaires stratégiques en Afrique (E/ECA/CFSSD/7/3). Il a donné un aperçu de l'initiative de la CEA, de l'UA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a pour vision «des ceintures alimentaires et agricoles dans des zones de production agro-écologiques optimales», également appelées zones

d'investissement préférentielles. Il a déclaré que les objectifs de cette initiative sont d'aborder la fragmentation de l'économie alimentaire et agricole africaine, d'exploiter au maximum les marchés régionaux, et d'encourager l'intégration régionale pour le développement de zones d'investissement préférentielles coordonnées et d'entreprises agricoles régionales communes. Il a donné un aperçu du processus et des progrès relatifs à la création et à l'intégration stratégiques de zones de production, notant la collaboration avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour la zone de production du maïs et avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la zone de production du riz et du bétail. Il a expliqué que plusieurs phases interviennent dans le processus: les visites de terrain et les études préliminaires, le symposium de validation et les réunions ministérielles des Communautés économiques régionales (CER), l'évaluation régionale, l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'organisation d'une réunion sur les partenariats public-privé, qui sera présenté au niveau ministériel; et le renforcement des capacités liées au cadre réglementaire.

Discussions: Dans les discussions qui ont suivi, la Tunisie a demandé des clarifications sur le rôle des rapports sous-régionaux. L'Ouganda a mis l'accent sur le caractère essentiel du stockage de l'eau pour l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire, et a observé que les infrastructures commerciales ont une incidence sur la sécurité alimentaire. Le Burkina Faso a déploré l'absence de référence aux négociations sur la diversité biologique et en particulier sur l'accès et le partage des avantages. La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) a demandé des précisions sur la manière dont les régimes commerciaux contribuent à la pauvreté ou à sa réduction. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a observé des difficultés dans la coordination et la création de synergies au niveau du continent et a mis l'accent sur un investissement dans l'agriculture provenant à la fois des programmes internationaux et des PNB des pays. L'Union du Maghreb arabe a souligné la nécessité de progrès scientifiques et technologiques pour améliorer la sécurité alimentaire et a préconisé le partage des bonnes pratiques. Le Sénégal a suggéré d'examiner le rôle des partenariats public-privé (PPP) pour l'agriculture. La Gambie a noté que les changements climatiques accroissent les sécheresses et les incendies de forêt et sont une menace importante pour les ressources et la sécurité alimentaires. Le Botswana a souligné la nécessité de se concentrer sur les éléments liant les piliers économique, social et environnemental et a encouragé les délégués à profiter de la participation d'organismes de financement et de planification à cette réunion. La Guinée a abordé la transformation des produits agricoles et la contribution à la sécurité alimentaire des programmes de microfinancement axés sur les femmes. Le Ghana a demandé des exemples concrets positifs sur l'intégration des stratégies de développement durable dans les processus de planification nationale. Le Maroc a indiqué que la désertification et la migration sont des défis importants dans le contexte du développement durable. Le Malawi a demandé des informations supplémentaires sur les études abordant le coût de la faim.

En réponse aux observations, le Secrétariat a déclaré que les questions d'infrastructure, de stockage de l'eau et de récupération de l'eau devraient être examinées afin d'évaluer la «valeur ajoutée» apportée par les produits et fournisseurs à ces industries, notant que le financement de ces initiatives devrait être analysé. Il a indiqué la nécessité d'étudier les PPP pouvant stimuler les investissements dans le secteur agricole, citant des travaux déjà entrepris avec la FAO pour encourager les investissements du secteur privé. Il a mis en garde contre un engagement précipité dans la production de biocarburants qui peut provoquer des conflits liés à l'utilisation des terres, et a suggéré que la production future intègre les leçons apprises d'autres producteurs.

Au sujet des progrès dans la mise en œuvre du SMDD, le Secrétariat a noté que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de renforcer l'intégration des piliers économique, social et environnemental du développement durable. Elle a observé que le rapport présenté appartient à un ensemble de rapports et que les questions commerciales sont traitées dans un rapport à venir. Elle a souligné que les protocoles et engagements convenus seront intégrés au rapport. Le Secrétariat a mis l'accent sur la nécessité de transférer les technologies, en particulier en matière de gestion des ressources en eau et de technologies relatives aux énergies renouvelables.

INITIATIVES SPECIALES: Changements climatiques et développement en Afrique: Le jeudi après-midi, le Secrétariat a fait une présentation intitulée: Changements climatiques et développement en Afrique: lier la politique et la pratique. Il a observé les liens existant entre les changements climatiques et les défis pour le développement et a déclaré que ce n'est pas seulement le niveau mais aussi la qualité de la croissance économique qui importe. Il a proposé de commencer par les priorités de développement nationales et d'évoluer progressivement vers des parcours résilients aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Suggérant que les difficultés peuvent devenir des opportunités, il a incité non seulement à se concentrer sur les niveaux de financement pour la lutte contre les changements climatiques mais aussi à s'assurer que l'utilisation de ces ressources financières a un effet positif aux niveaux local et national. Il a présenté un programme sur le climat et le développement mené par la CEA et le Centre africain pour les politiques climatiques et comprenant des activités sur la production et le partage des savoirs, l'appui à la mobilisation et la recherche de consensus, et les services de conseil et l'assistance technique.

Initiative sur les politiques foncières: Le jeudi après-midi, le Secrétariat a donné un aperçu de l'Initiative sur les politiques foncières (IPF), née du succès limité de la réforme foncière sur le continent. Il a remarqué que c'est un processus "proprement africain" qui recherche un consensus sur les questions de réforme foncière, les enseignements et les bonnes pratiques. Il a déclaré qu'un guide a été publié sur les politiques et les enseignements.

Il a pris note de la Déclaration de Nairobi de 2011 qui avale et demande l'utilisation du guide dans les efforts relatifs à la réforme foncière, demande un accès équitable aux terres et renforce les droits des femmes, et invite les CER à refléter les

questions relatives aux terres dans leurs politiques agricoles communes. Il a donné un aperçu des défis pour l'avenir, notamment le renforcement des capacités du Secrétariat de l'IPF.

Discussions: L'Ouganda a appelé à la mise en œuvre de solutions au niveau régional. Le Burundi a noté un conflit entre les agences nationales en charge de l'environnement et les agences en charge de l'agriculture et a mis l'accent sur la contribution des agences environnementales à la sécurité alimentaire. Le Maroc a souligné l'importance de la coopération entre les organes des gouvernements africains abordant les questions relatives aux changements climatiques. La Sierra Leone a vivement recommandé d'aborder la sécurité alimentaire, les changements climatiques et le développement du point de vue des populations les plus touchées et les plus vulnérables. Le Sénégal a observé la nécessité de politiques cohérentes envers les changements climatiques et leur mise en relation avec les objectifs de développement. La Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes naturelles (SIPC) a déploré que les alertes précoces relatives à la famine et à la sécheresse en Afrique orientale ne soient pas suivies de mesures précoces en raison d'un manque de clarté des responsabilités institutionnelles. Elle a également appelé les ministères de l'environnement et de l'agriculture à prendre la responsabilité de traiter des questions de sécheresse plutôt que de les laisser aux gestionnaires de crise. La Tanzanie a appelé à investir dans les infrastructures rurales, suggérant que cela améliorera non seulement les moyens de subsistance mais aussi le fonctionnement des marchés, et elle a mentionné la capacité de stockage et les chaînes de valorisation régionales comme étant essentielles pour le développement durable.

RAPPORT D'EXAMEN REGIONAL DE L'AFRIQUE POUR RIO+20: Le vendredi matin, Genevesi Ogiogio, Centre du développement institutionnel de l'agence du NEPAD, a présenté le Rapport d'examen régional de l'Afrique pour Rio+20 (E/ECA/CFSSD/7/9). Il a souligné les progrès accomplis et les résultats obtenus par les pays africains dans la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable pris depuis la CNUED, en particulier Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 de 1997 (PFIA21), le PMCE, le SMDD, les OMD, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'Action d'Accra. Il a déclaré qu'outre les trois piliers du développement durable mondialement reconnus, un quatrième pilier sur la gouvernance et la viabilité institutionnelle est ajouté pour l'Afrique.

Il a déclaré qu'entre 1992 et 2002, plus de 95% des pays africains ont ratifié au moins une Convention de Rio et il a mis l'accent sur la rationalisation des politiques et des lois nationales sur l'environnement; la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en UA pour une expression plus continentale de l'intégration économique, politique et sociale; la création du NEPAD; et les progrès sous-régionaux en matière de réforme des politiques foncières, de gestion forestière et de ressources en eau.

Il a présenté l'amélioration des performances de l'Afrique en matière de gouvernance et d'institutions, de 2002 à ce jour, à travers l'élargissement de l'espace démocratique et des moyens de transition politique par le biais d'élections, et de la diminution du pouvoir personnel et de l'irresponsabilité des gouvernements.

Au sujet du développement social, il a cité de légères baisses de la fertilité et de la mortalité infantile, une amélioration de l'accès à l'eau et aux services sanitaires, et une augmentation des taux nets de scolarisation primaire. Il a ajouté que les progrès relatifs au pilier environnemental apparaissent clairement dans le nombre accru de plans d'action environnementaux et d'évaluations des impacts environnementaux, la création des organismes de bassin pour la gestion des ressources naturelles transfrontalières, l'engagement renouvelé à la Déclaration de Dakar pour l'interdiction de l'essence plombée avant la fin de l'année 2005 et l'adoption d'un rapport sur l'état de l'environnement.

Il a recommandé que les programmes du NEPAD et de l'UA soient renforcés, notamment par le biais du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), que le PNUE soit transformé afin de guider la région en matière de développement durable, que soit créé un fonds africain pour le développement durable afin d'apporter un soutien dans des domaines prioritaires comme les réformes institutionnelles, que les investissements dans les énergies propres augmentent, et qu'un mécanisme soit établi pour équilibrer l'intégration de tous les piliers, y compris concernant les aspects de suivi et d'évaluation.

Discussions: La Tunisie a présenté son cadre institutionnel national et son comité sur le développement durable, soulignant la dimension sociale et l'approche participative. La Guinée a demandé des stratégies pour cibler le développement social des populations les moins favorisées dans le contexte du développement durable. L'Afrique du Sud a mis l'accent sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), présentée comme la plus sous-financée des Conventions de Rio; le paiement des services rendus par les écosystèmes; les programmes relatifs aux ressources communautaires; et les progrès dans l'harmonisation des institutions chargées du développement durable en Afrique, déclarant qu'une planification intégrée entre les institutions demeure nécessaire. Le Sénégal s'est dit préoccupé par le fait que l'accent mis sur le pilier environnemental du développement durable a conduit la communauté internationale à mettre en cause les résultats du développement. La République du Congo a noté que le développement durable n'a pas été évalué convenablement en Afrique centrale et que des politiques cohérentes font défaut. Des représentants des universités ont déclaré que les avantages du développement durable et de l'économie verte pour l'Afrique dépendent de la manière dont les accords de Rio+20 seront mis en œuvre et coordonnés, et ils ont appelé à un renforcement des conseils nationaux de développement durable.

Le Kenya a demandé des stratégies pour équilibrer les flux d'investissement étranger entre les pays et améliorer leur contribution au développement durable. Concernant les OMD, le Maroc, rejoint par le Burkina Faso, a demandé que soit développée dans le rapport une synthèse des objectifs pouvant être aisément atteints, des résultats existants et de leurs liens avec les défis émergents. Le Tchad a demandé expressément que dans les discussions et études majeures l'accent soit mis sur la désertification et la sécheresse, en tant que défis essentiels pour les pays africains. L'Égypte a demandé la clarification de la recommandation concernant la transformation du PNUE en une institution spécialisée à part entière. Le Botswana a déclaré que le MAEP ne devrait pas être une base pour la distribution des

ressources en raison de l'absence de consensus sur la question. Le Niger a demandé que les recommandations concernant les stratégies nationales de développement durable soient faites dans le contexte des développements mondiaux. Le Togo a noté le besoin d'économies et d'une croissance économique plus favorables à l'intégration sociale.

Rapport africain sur les défis nouveaux et émergents:

Le vendredi après-midi, Ken John (BAD) a présenté les défis nouveaux et émergents du continent (E/ECA/CFSSD/7/11), notant que bien que certains soient des défis actuels, la mention de «défis nouveaux et émergents» est fondée sur leurs incidences et leur intensité d'une région à l'autre. Il a souligné que la plupart des pays n'ont pas atteint l'objectif de 2010 sur la diversité biologique, établi par la Convention sur la diversité biologique, visant à réduire à tous les niveaux le taux actuel de perte de la diversité biologique, citant: l'expansion agricole et la dégradation concomitante des forêts; la rareté de l'eau et le manque d'accès à de l'eau salubre; les crises alimentaires, aggravées par des prix alimentaires élevés; la faiblesse des marchés; les changements climatiques; les compromis entre cultures vivrières et cultures commerciales; la dépendance persistante envers le charbon de bois et le bois de chauffage; la désertification, qui se poursuit en raison de la lenteur des progrès dans l'électrification des zones rurales; la crise financière mondiale, qui entraîne le déclin des échanges et des flux de capitaux et la baisse du tourisme; et le chômage des jeunes, intensifié par l'accroissement récent de la population des jeunes sans croissance simultanée du marché du travail.

Il a mis en évidence les possibilités et les recommandations pour combattre ces problèmes, notamment par le biais de l'économie verte, du passage à une agriculture commerciale et à des systèmes d'exploitation agricole améliorés, de l'investissement dans les énergies renouvelables, et de l'électrification des zones urbaines et péri-urbaines. Il a également noté l'importance d'investir dans l'éducation des jeunes, la formation en techniques commerciales, l'accès au microcrédit et la formation professionnelle et technique.

Rapport africain sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté: Le vendredi après-midi, Dora Nteo (Afrique du Sud) a présenté le Rapport africain sur une économie verte (E/ECA/CFSSD/7/12). Elle a défini l'économie verte comme une économie qui accroît le bien-être humain et la justice sociale, tout en réduisant les risques environnementaux et les pénuries écologiques, ainsi que comme un vecteur du développement durable. Concernant les voies vers une économie verte, elle a mis l'accent sur la richesse en biens naturels, la possibilité de choisir entre différentes stratégies de développement et de «progresser par bonds», et l'utilisation rationnelle des matériaux et des apports en énergie. Elle a également mis l'accent sur les politiques et les institutions favorables, et notamment: les cadres politiques et réglementaires visant à accroître la confiance des investisseurs; les marchés publics durables; les instruments de tarification tel que le système de tarifs de rachat; la coopération internationale effective, en tant que facteur favorable au transfert des technologies; la mise en relation de la production et de la consommation; et les politiques et les plans de développement sectoriels, citant le développement de l'énergie éolienne, la

restauration des écosystèmes, l'agriculture durable, les aires protégées, et la réforme des subventions bénéficiant aux énergies fossiles.

Discussions: Dans les discussions qui ont suivi, le Bénin a expressément demandé que les organismes génétiquement modifiés (OGM) soit inclus et discutés dans les rapports. L'Ouganda a demandé l'inclusion des questions de trafic et d'urbanisation et, rejoint par les Seychelles, l'examen de la piraterie. La Sierra Leone a déploré le fait que le développement durable soit entravé par le manque d'inclusion des groupes marginalisés et vulnérables, alors que le groupe de la jeunesse a mis l'accent sur la nécessité de promouvoir le volontariat des jeunes et le mentorat des adultes. Le Burundi a noté que les efforts de conversion vers une économie verte doivent être soutenus par un changement des comportements. Le Soudan a appelé à mettre davantage l'accent sur les questions de financement et a souligné l'importance du transfert des technologies. Le Mali a noté que le chômage demeure un problème. Le Maroc a demandé que le rapport insiste davantage sur le lien entre l'économie verte et la réduction de la pauvreté. L'Afrique du Sud a noté que le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables doit être une des pierres angulaires du cadre pour l'économie verte.

Le Secrétariat a mentionné que les rapports sous-régionaux n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport, mais qu'ils seront pris en compte dans le rapport final. Il a ajouté que des questions telles que la piraterie et les OGM seront reflétées dans la version finale.

Rapport africain sur les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable: Le vendredi après-midi, Omar Alieu Touray, consultant de la CEA, a présenté une étude sur les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable en Afrique aux niveaux régional, sous-régional et national (E/ECA/CFSSD/7/10). Au niveau régional, il a déclaré que le NEPAD a intégré les trois piliers du développement durable dans ses programmes relatifs au développement, aux questions sociales et à l'environnement et qu'il est reconnu régionalement et internationalement. Il a noté que les comités techniques spécialisés de l'UA, tels que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), ont également progressé dans l'établissement de liens avec les institutions internationales sur les questions environnementales mais qu'ils manquent de mandats clairs et de ressources financières et humaines. Il a également cité la BAD qui, par le biais de sa stratégie à moyen terme, a développé des liens pour améliorer la mise en œuvre du développement durable et la réduction de la pauvreté, mais a noté la nécessité d'accroître les financements, de renforcer les capacités et de promouvoir une participation multipartite. En outre, il a mis l'accent sur: la Réunion régionale sur la mise en œuvre, pour améliorer l'examen des progrès dans la mise en œuvre d'Action 21, du PFIA21 et des engagements du PME; le Rapport sur le développement durable en Afrique, pour ses analyses pertinentes des questions prioritaires de développement durable; et le mécanisme de coordination régionale pour accroître la participation de haut niveau des 30 agences des Nations Unies actives sur le continent et des organismes africains régionaux et sous-régionaux.

Au niveau sous-régional, il a rapporté des progrès dans la participation multipartite, l'établissement de liens institutionnels et les options permettant d'équilibrer l'intégration des trois piliers du développement durable, à travers des programmes comme le Plan stratégique régional de la Direction du développement et de la coopération suisse, le Programme de développement communautaire de la CEDEAO et la Vision 2012 de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Il a déclaré que les conseils nationaux de développement durable couvrent un large éventail de questions mais sont gênés par la faible portée de leur mandat, par des capacités insuffisantes, des ressources humaines et financières inadaptées et un nombre limité de bonnes pratiques ou d'études pilotes réussies.

Gouvernance environnementale internationale (GEI):

Le vendredi après-midi, le Malawi, au nom du Secrétariat, a présenté les possibilités pour le renforcement du PNUE dans le contexte de la GEI, en s'appuyant sur les décisions prises à la 17ème session de l'Assemblée générale de l'Union Africaine qui s'est tenue en juillet 2011 et soutenues par la 13ème session de la CMAE qui s'est tenue en juin 2010. Elle a fait part de deux options pour le renforcement, la consolidation et la transformation de l'organisation. Elle a déclaré qu'en tant qu'institution spécialisée, le PNUE pourrait être créé par un accord entre un groupe d'Etats membres des Nations Unies, et pourrait: adopter, dans le cadre de son mandat, des décisions qui ne fassent pas l'objet d'un réexamen; nommer son propre directeur, prendre part à des accords avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux; demander l'avis consultatif de la Cour internationale de justice; créer des organes et des comités subsidiaires; et adopter et gérer des traités, notant que cela permettrait un lien étroit entre les traités environnementaux et l'institution. Elle a précisé qu'en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), le PNUE serait créé par une résolution de l'AGNU fondée sur un vote à la majorité, serait supervisé par l'AGNU, et compterait les mêmes membres. Elle a ajouté que le nouveau PNUE pourrait créer des organes et des comités subsidiaires, conclure des accords avec les gouvernements, adopter des décisions, et proposer des recommandations sur des questions relevant de son mandat. Elle a également souligné les différences dans les structures d'organisation, les liens opérationnels et le financement.

Discussions: Le Burkina Faso a demandé pourquoi des organismes comme la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la francophonie ne figurent pas dans le rapport et a demandé expressément que la question des ressources nécessaires à l'opérationnalisation des institutions et des conseils y soient reflétée. Le Ghana a observé que la décision de transformer ECOSOC pourrait aller à l'encontre de la Charte des Nations Unies. Rejoint par le Maroc, il a noté que tous les piliers du développement durable devraient être abordés dans le CIDD puisque le développement durable dépasse le cadre de l'environnement. Le Kenya a demandé d'élever le pilier environnemental du développement durable au même rang que les piliers économique et social. L'Egypte a demandé la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler un plan pour traiter de la question du CIDD et des

suggestions relatives à la transformation du PNUE. Le Soudan a demandé quel serait le rôle du PNUE en tant qu'institution spécialisée.

Rappelant que le Département des affaires économiques et sociales (DAES) mène une étude sur le rôle des institutions qui opèrent au niveau mondial, le Secrétariat a noté que le rapport régional aborde le rôle des institutions des Nations Unies au niveau régional, précisant que les liens entre ces institutions et celles qui opèrent au niveau mondial seront reflétés dans le document. Elle a noté la nécessité de mettre en place un dispositif institutionnel au niveau mondial qui soit complet et couvre les trois piliers du développement durable.

La SIPC a observé que le lien entre la gestion des risques liés aux catastrophes et le développement durable devrait former un des éléments de fond du rapport. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a demandé de veiller à ce que l'économie verte aborde les faiblesses structurelles sous-jacentes qui limitent la participation des secteurs marginalisés de l'économie. Il a noté que l'économie verte ne doit pas exacerber les questions environnementales mais doit reconnaître les droits des peuples autochtones, s'assurer que les terres traditionnelles sont accessibles, et être entièrement impliquée dans la prise de décision. Le Ghana a recommandé un examen plus approfondi du CIDD au niveau mondial, mentionnant qu'Action 21 traite directement de la coopération internationale et qu'il pourrait être problématique de n'aborder les lacunes qu'au niveau régional.

Moyens de mise en œuvre: combler les lacunes: Le samedi matin, Kasirim Nwuke, CEA, a fait une présentation sur les principales lacunes dans la mise en œuvre et sur les défis et contraintes persistants et émergents qui entravent la résorption des déficits de mise en œuvre. Il a mentionné les engagements africains depuis la CNUED, ajoutant que la nature cumulative de ces engagements doit être abordée dans les moyens de mise en œuvre. Au sujet du financement du développement durable, il a noté que les pays africains se sont engagés à accroître les ressources nationales, alléger la dette, fournir des ressources supplémentaires pour la lutte contre les changements climatiques, et augmenter l'aide publique au développement (APD), mais que des contraintes comme la crise financière mondiale et la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie ont présenté des défis.

Il a indiqué que les engagements relatifs à la réduction de la dépendance envers l'aide et à l'efficacité du développement sont reflétés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, qui plaident pour l'harmonisation, l'appropriation du processus, et l'utilisation des systèmes nationaux existants et pour la responsabilisation réciproque. Il a noté que cet engagement a été mis en difficulté par la faible intégration de l'APD dans les budgets, la faible qualité des plans nationaux de développement et la fragmentation des systèmes de surveillance et de rapportage.

Au sujet du développement et du transfert des technologies, il a mis l'accent sur les engagements relatifs à la promotion du rôle stratégique de la science et des technologies, et notamment des technologies de l'information et de l'innovation, par le biais d'une augmentation des mesures d'incitation adaptées et d'une amélioration de l'accès et du transfert des technologies brevetées et écologiquement saines. Il a souligné le faible investissement dans la science, les technologies et l'innovation dans la région.

Au sujet du renforcement des capacités, il a noté les engagements envers le mouvement de l'Education pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'intégration du développement durable dans les programmes scolaires, la réalisation de l'OMD relatif à l'éducation, et la mise en place de centres régionaux d'excellence. Il a rapporté qu'à ce jour les pays ont adhéré au mouvement de l'Education pour tous, augmenté l'aide et les budgets nationaux attribués à l'éducation et intégré le renforcement des capacités dans les programmes nationaux de développement. Il a ajouté que le faible taux moyen de scolarisation, la faible qualité de l'éducation, l'incapacité à retenir le personnel enseignant, et l'insuffisance des financements demeurent des défis.

Il a déclaré qu'au sujet de la globalisation et du commerce, les pays se sont engagés à garantir un régime commercial international équitable, à renforcer les liens entre le commerce et l'environnement, à appliquer l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à ouvrir les marchés et à accroître le commerce interafricain. Il a souligné les progrès dans la réduction des tarifs commerciaux, l'existence de projets d'infrastructures communes, et les efforts en cours pour la diversification des économies nationales.

Il a également mis l'accent sur les progrès dans la promotion de la coopération Sud-Sud à travers, notamment, les exemples du Forum sur la coopération sino-africaine, du Forum Inde-Afrique et des initiatives entre l'Afrique et l'Amérique du Sud. Il a mis en garde contre le risque d'alourdissement de la dette.

Au sujet des moyens de mise en œuvre pour combler les lacunes, il a suggéré d'accélérer la croissance économique, d'utiliser des codes fiscaux pour créer des mesures d'incitation au développement durable, d'améliorer les mécanismes de réduction de la dette, de faire progresser les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier concernant le mouvement temporaire des travailleurs, de renforcer les capacités pour la gestion de la dette, d'introduire l'évaluation de la qualité dans les institutions et les projets de renforcement des capacités, et de renforcer l'UA et les commissions économiques régionales.

Discussions: La Guinée-Bissau a attiré l'attention sur les différences entre les pays, soulignant la capacité des banques à fournir des financements pour le développement durable. L'Ouganda a demandé que les réalisations relatives à l'intégration régionale soient reflétées au delà des CER, mettant l'accent sur les organismes de pêche et la Bourse des valeurs de l'Afrique orientale. Le représentant du COMESA a déclaré que le rapport insiste trop sur la fragmentation des CER et ne traite pas de l'intégration et de l'harmonisation, mettant l'accent sur les zones de libre-échange communes, les programmes et les fonds pour l'infrastructure, et les programmes de lutte contre les changements climatiques. L'Organisation internationale pour les migrations a mis l'accent sur le rôle des diasporas dans la mobilisation des ressources et le transfert des technologies et des compétences. Le Sénégal a demandé des exemples de bonnes pratiques et des recommandations pour l'utilisation effective des fonds disponibles dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Un

représentant des organisations de la société civile (OSC) a noté qu'un cadre juridique et stratégique pour la philanthropie locale est nécessaire, et que la coopération Sud-Sud devrait prendre en compte la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. La Tanzanie a suggéré d'orienter l'APD vers des activités productives, de se doter d'un mécanisme pour faciliter le transfert de fonds pour le développement durable, et d'adopter une position africaine commune sur le cycle de Doha pour rendre le commerce favorable au développement durable.

Le président Djombo a souligné que les pays africains ont de nombreuses ressources naturelles mais que pour un développement durable, ils doivent hiérarchiser leur utilisation et devraient compter principalement sur leurs propres ressources. Nwuke a déclaré que le rapport reconnaît les réalisations des CER en matière d'intégration et d'harmonisation, et que l'amélioration de la contribution des fonds pour le développement durable demande de traiter le problème de la double imposition.

DECLARATION CONSENSUELLE AFRICAINE POUR RIO+20: Le samedi matin, le président Djombo a demandé aux délégués de commenter le projet de Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20. Le Ghana, au nom de la CEDEAO, rejoint par de nombreux pays, a déclaré que l'examen du projet demande plus de temps. L'Egypte a ajouté que des questions importantes figurant dans le projet doivent encore être débattues. Le Maroc, soutenu par la Tunisie, a déclaré que le document final doit être une déclaration ministérielle qui exprime une position et une vision, et a demandé que le projet présenté soit raccourci. L'Algérie a vivement recommandé de se concentrer sur les problèmes importants pour l'Afrique, sur les défis n'ayant pas été réalisés et sur les attentes concernant la coopération et les engagements des pays développés. Le Botswana a souligné qu'une position commune doit être trouvée avant la deuxième réunion intersessions de Rio+20 en décembre 2011, afin d'alimenter l'avant-projet du texte final pour Rio+20. La Namibie a ajouté que l'adoption d'une position commune à cette réunion aiderait les pays africains à contribuer au processus de Rio+20. Le président Djombo a déclaré que les réunions préparatoires organisées par la CEA, la CMAE et le 17ème Sommet de l'UA offrent un aperçu de la position africaine commune, et il a suggéré de rédiger à nouveau le document, avec une longueur maximum de 10 pages. A la suite d'interventions supplémentaires, les délégués ont convenu de convoquer à nouveau les groupes sous-régionaux puis de débattre du projet de texte dans un groupe de rédaction à composition non limitée, comprenant deux représentants de chaque groupe.

Le samedi après-midi, le président Djombo a demandé aux délégués de travailler sur les révisions du projet de Déclaration consensuelle pour Rio+20 en séance plénière, afin d'avoir un projet complet le dimanche après-midi. L'Egypte, rejointe par l'Afrique du Sud, le Botswana et le Sénégal, a demandé le rétablissement du groupe de rédaction à composition non limitée, qui serait autorisé à poursuivre ses travaux parallèlement à la réunion ministérielle, jusqu'à l'aboutissement à une Déclaration consensuelle. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie a demandé des indications sur la manière dont les intérêts des grands groupes seront intégrés au texte.

Le Bénin a déclaré que la réduction du texte est une tâche considérable et a demandé que le groupe de rédaction reprenne ses travaux sans plus tarder. Le Rwanda a mis en garde contre la suppression d'une trop grande partie du texte, notant que le document sera une base importante pour l'approbation de la Déclaration consensuelle par l'Assemblée générale de l'UA à sa prochaine réunion au 18ème Sommet de l'UA en janvier 2012. Il a ajouté l'importance de s'assurer que les Ministres reçoivent un document à examiner lors de leurs discussions, notant que la possibilité d'améliorer le texte se présentera ultérieurement puisque c'est un document vivant.

Le Secrétariat de la CEA a déclaré qu'il animerait le groupe de rédaction jusqu'au mardi soir, ajoutant que l'adoption du rapport de la réunion serait abordée le dimanche, lors de la session de clôture de la réunion des experts. Le président Djombo a exhorté les Etats à envisager d'achever la Déclaration consensuelle pour une adoption simultanée.

REUNION MINISTERIELLE

Le lundi matin, Josué Dioné, Directeur du sous-programme de la SADD à la CEA, a ouvert la réunion ministérielle de la Réunion préparatoire régionale de l'Afrique pour Rio+20. En accueillant les délégués, il a déclaré que l'objectif de la réunion est d'exprimer une voix africaine forte pour Rio+20 pouvant être approuvée par la 18ème Assemblée de l'UA en janvier 2012.

Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, a déclaré que l'appel au développement durable lancé par la CNUE demeure pertinent, notant que la 17ème Assemblée de l'UA a identifié les défis à relever pour rendre le CIDD efficace pour le continent et permettre la transition vers une économie verte sans imposer de protectionnisme commercial ni de conditionnalités au développement (Assembly/AU/Dec.381(XVII)). Il a également noté la nécessité d'élargir les moyens de mise en œuvre, citant le financement, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Amina Mohamed, Directrice exécutive adjointe du PNUE, a salué l'appel des dirigeants africains au renforcement du PNUE et a souligné que l'enjeu n'est pas dans la transition du PNUE vers le statut d'institution spécialisée mais dans l'apport de réponses, dans des délais opportuns, aux préoccupations des pays en développement. Elle a suggéré que l'Afrique peut jouer un rôle essentiel dans l'établissement de l'agenda international relatif au développement durable. Elle a aussi déclaré que Rio+20 ne peut pas porter sur la négociation de questions marginales mais doit aborder les défis fondamentaux du 21ème siècle et requiert des décisions audacieuses.

Tegegnetwork Gettu, Directeur régional du PNUD pour l'Afrique, a déclaré que les activités du PNUD sont centrées sur le premier principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement qui énonce que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Il a remarqué que la voix africaine à Rio+20 doit envisager l'élimination de la pauvreté comme une priorité. Il a loué les pays africains pour leur engagement envers les initiatives de l'UA et du NEPAD pour la mise en œuvre du développement durable, déclarant qu'un courage et une volonté politique similaires sont nécessaires à la transition vers une économie verte.

Jean Ping, Président de la Commission de l'Union Africaine, a souligné la nécessité pour l'Afrique de s'exprimer d'une voix commune au sujet du développement durable. Il a mis l'accent sur la pauvreté, l'accès à l'eau et la conservation de la diversité biologique en tant que questions essentielles à aborder dans la Déclaration consensuelle. Il a rappelé les décisions relatives à la révision du CIDD adoptées à la 17ème session de l'Assemblée de l'UA à Malabo, en Guinée équatoriale, déclarant que la transformation du PNUE en une institution spécialisée répondrait plus efficacement aux besoins de l'Afrique dans ce domaine.

Dans son discours liminaire, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, a noté que la responsabilité de la coordination de la participation africaine à Rio+20 au niveau politique a été confiée à la République du Congo. Il a déclaré que Rio+20 doit être considérée comme une occasion d'engager le monde sur la bonne voie vers le développement durable, ajoutant que l'économie verte offre la possibilité d'encourager la participation de l'Afrique à Rio+20.

Meles Zenawi, Premier ministre de l'Ethiopie, a mentionné que la conférence Rio+20 déterminera la voie et le cadre du développement durable. Il a déclaré qu'il y a une "tendance à la baisse inquiétante" dans les promesses de contribution aux ressources, notant que la communauté internationale fait les mêmes promesses de contribution à l'Afrique à chaque réunion, mais que ces promesses ne sont que peu ou pas concrétisées. Il a appelé à s'exprimer d'une seule voix "pour nous battre pour ce qui nous appartient de droit", notant que le succès dépend des efforts collectifs et de la solidarité.

Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable du DAES, a déclaré que les objectifs et les thèmes de Rio+20 offrent une excellente occasion d'aborder les défis de l'Afrique. Concernant l'économie verte, il a observé l'émergence d'un consensus issu des réunions préparatoires de Rio+20 au sujet de ce que l'économie verte ne doit pas être, notamment une approche du développement par le haut, un prétexte au protectionnisme vert ou aux conditionnalités de développement vertes et un contrôle de la nature par les entreprises. Mettant l'accent sur la feuille de route pour l'économie verte de l'Union européenne qui implique des objectifs, des délais et des mécanismes de suivi, il a noté la nécessité de réfléchir à l'agenda relatif à l'économie verte et au développement durable, suggérant des objectifs de développement durable liés aux OMD et un ensemble de bonnes pratiques. Au sujet du CIDD, il a déclaré que les "trois mots magiques" pour Rio+20 sont intégration, exécution et cohérence. Il a suggéré d'intégrer les efforts pour le développement durable accomplis au niveau régional aux travaux des banques régionales de développement et il a demandé le renforcement des conseils nationaux de développement durable.

Charles Themban Ntwaagae (Botswana), représentant du Bureau du PrepCom de Rio+20 pour l'Afrique, a déclaré que pour l'Afrique, Rio+20 est l'occasion d'évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable et de relever les défis grâce à un plan d'action pratique et des moyens de mise en œuvre améliorés. Il a également souligné l'importance de définir et d'adopter une position africaine commune.

Ali Abou-Sabaa, BAD, a déclaré que pour parvenir à un développement durable, l'Afrique doit rechercher des solutions à long terme telles que le renforcement des capacités, le transfert

de technologies et l'augmentation des ressources financières. Il a souligné qu'en vue d'adopter le concept d'économie verte, il est nécessaire de renforcer les politiques environnementales nationales, de parvenir à l'intégration régionale et d'acquiescer des financements appropriés, ajoutant que la Banque met en place un fonds vert afin de recevoir les fonds alloués aux changements climatiques.

Isabel Christina de Azevedo Heyvaert, Ambassadrice du Brésil en Ethiopie, a observé que l'économie verte offre l'occasion d'évaluer le modèle initial du développement durable, ajoutant que les pays devraient l'appliquer dans le contexte de leurs propres réalités et besoins. Au sujet des discussions relatives à la gouvernance environnementale, elle a déclaré que son pays soutient le renforcement des capacités d'exécution du PNUE dans les pays en développement sans être favorable à la modification de sa structure institutionnelle.

CONCERTATION AU NIVEAU MINISTERIEL SUR L'OBJECTIF ET LES THEMES DE RIO+20: Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et défis nouveaux et émergents:

Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de l'UNCCD, a modéré la concertation au niveau ministériel sur les progrès dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et les défis nouveaux et émergents. Il a souligné que l'Afrique ne peut pas s'adapter aux changements climatiques, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire si elle n'agit pas avec fermeté contre la dégradation des terres, et il a proposé la lutte contre la désertification comme l'un des objectifs de développement durable de Rio+20.

Rudolph Sandy Kuuzegh, Directeur adjoint du Ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana, a présenté les principales difficultés et recommandations émanant de la réunion des experts sur les progrès dans la mise en œuvre du développement durable dans la région africaine, notamment concernant le pilier social du développement durable et l'intégration institutionnelle.

Sherry Ayithey, Ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana, a décrit les défis liés au développement durable et a mis l'accent sur l'équité dans le commerce international, l'amélioration des prix pour les produits destinés à l'exportation qui permet de fournir des financements en faveur du développement intérieur et l'appropriation des matières premières. Elle a souligné que les investissements directs étrangers n'ont pas profité à l'Afrique mais ont plutôt conduit à l'exploitation des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement tout en mettant la croissance économique en danger. Elle a également appelé à la collecte de fonds internes pour investir dans les sciences et la technologie, mentionnant que les politiques d'innovation sont des conditions préalables au développement durable.

James Musoni, Ministre du Gouvernement Local du Rwanda, a déclaré que les gouvernements doivent élaborer des stratégies pour augmenter le nombre d'emplois, assurer la valorisation des produits locaux, accroître le volume des exportations pour assurer un commerce équilibré et investir dans les secteurs les plus utiles à l'économie. Il a fait observer l'importance de la prévention de la vulnérabilité dans la société, et notamment de s'assurer que la migration n'a pas de répercussions négatives

sur les économies locales. Il a également déclaré que les jeunes doivent être encouragés à se tourner vers l'emploi indépendant et être attirés vers les emplois verts.

Immanuel Ngatjizeko, Ministre du travail et de la protection sociale de la Namibie, a souligné que la croissance économique sans emploi continue de rendre les pauvres vulnérables, ajoutant que les ressources humaines sont les plus sous-exploitées d'Afrique. Il a déclaré que l'Afrique doit renforcer ses capacités institutionnelles pour permettre la transition vers une économie verte et offrir un environnement favorable pour le développement d'emplois verts, notamment dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles.

Kebour Ghenna, Directeur exécutif de la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, en Ethiopie, a pris note de l'accord unanime au sujet de l'insuffisance des progrès relatifs au développement durable accomplis ces vingt dernières années. Il a déclaré que les entreprises ne peuvent pas continuer à fonctionner comme elle le font, que les questions environnementales deviennent des problèmes économiques et que les entreprises peuvent ouvrir la voie de la transition en créant des solutions rentables aux problèmes existants.

Lucy Mullenkei, Directrice exécutive du Réseau d'information autochtone du Kenya, a appelé à reconnaître le travail des OSC avec les gouvernements et les autres organisations et a déploré le fait que malgré un engagement accru des OSC, beaucoup reste à faire. Elle a mis l'accent sur les recommandations des OSC pour Rio+20 portant notamment sur l'élaboration de directives et de normes transparentes et fondées sur l'intégration sociale pour la participation des OSC, l'intégration et le fonctionnement des trois piliers du développement durable, et la mise à disposition de technologies largement comprises et respectueuses de l'environnement.

Discussions: La Tanzanie a déclaré que les priorités de l'Afrique sont la science et les technologies, l'amélioration des infrastructures pour permettre les échanges commerciaux et l'utilisation des ressources intérieures pour le développement. La Sierra Leone a demandé de traiter des questions transversales qui ont une incidence sur le développement social des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés. L'Egypte a mis l'accent sur la cohérence des institutions nationales. La Guinée-Bissau a appelé à la coopération entre les pays africains. La Gambie a souligné l'importance de l'UNCCD pour la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la diversité biologique, et a suggéré d'aborder la question des financements à long-terme à Rio+20.

L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable:

Le débat sur l'économie verte et les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable a été modéré par Yoshiteru Uramoto, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

Charles Mutai, Ministre de l'Environnement et des Ressources minérales du Kenya, a présenté une synthèse des principales questions soulevées au cours de la réunion des experts au sujet de l'économie verte et de la GEI. Au sujet de l'économie verte, il a signalé le besoin de principes solides pour guider sa compréhension et son acceptation et le besoin d'équité sociale

concernant les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Il a observé, à propos de l'accord général, que les structures institutionnelles actuelles ne répondent pas aux besoins de l'Afrique pour s'attaquer au développement durable et il a fait part du soutien de l'Afrique au renforcement et à la transformation du PNUE en une institution spécialisée basée à Nairobi, au Kenya.

Uramoto a déclaré que l'Afrique doit développer et diversifier des économies fondées sur les ressources, ajoutant que l'industrialisation doit être dynamisée grâce à l'accès aux énergies durables. Il a mis l'accent sur le lancement par l'ONUDI de «l'initiative pour un accès à l'énergie durable pour tous» qui a pour but de verdir l'industrie, avec le secteur privé comme acteur central. Il a invité les participants au débat à discuter de la manière dont l'économie verte peut contribuer au développement en Afrique, des possibilités et des difficultés, du rôle des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, et des dispositions institutionnelles.

Nikhil Seth a mis l'accent sur les propositions actuelles concernant les dispositions institutionnelles, notamment la création d'un Conseil du développement durable similaire au Conseil des droits de l'homme et le renforcement et la transformation du PNUE en une institution spécialisée. Il a noté que cette dernière question a gagné en popularité auprès des Etats africains, et qu'elle doit être fondée sur les besoins et les exigences des pays en développement.

Tiémoko Sangaré, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali, a noté que les gouvernements africains se sont engagés à la transformation vers une économie verte et il a souligné que cette transformation doit être fondée sur les priorités nationales et les OMD. Il a déclaré que les dispositions les plus importantes pour une économie verte doivent être prises au niveau national, soulignant la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines internes et la priorité accordée à la coopération interafricaine. Il a également vivement recommandé de renforcer la coopération internationale, étant entendu que «l'Afrique a besoin du reste du monde, mais que le reste du monde a également besoin de l'Afrique,» suggérant qu'une position africaine commune et réaliste est essentielle pour un résultat de Rio+20 positif pour l'Afrique.

Wycliffe Oparanya, Ministre d'Etat pour la Planification du Kenya, a mis l'accent sur les programmes qui, au Kenya, contribuent à la transition vers une économie verte, notamment la restauration des écosystèmes, le boisement, les mesures d'incitation fiscales pour le développement des énergies solaire et géothermique, et les investissements dans la récupération de l'eau, la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et une irrigation efficace. Il a également partagé des messages sur les politiques, et notamment l'encouragement de la collaboration au niveau local et entre les Etats-nations; l'attraction des investissements du secteur privé pour le développement des énergies propres; l'élaboration d'une feuille de route pour l'adoption de technologies à faible émission de carbone; l'intégration des questions liées à l'environnement et aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation; l'élaboration de lois strictes pour la protection

de l'environnement; et la participation dans les assemblées nationales de comités pour l'environnement. Il a également appelé au contrôle de la croissance de la population.

Dotun Ajayi, Table ronde des Hommes d'Affaires d'Afrique, a souligné que les mesures visant au développement durable doivent être adoptées au niveau national, dans des cadres nationaux. Il a appelé à la mobilisation des ressources internes et à la réforme des marchés financiers locaux afin de s'assurer que les questions relatives à l'économie verte et au CIDD sont abordées d'une «manière propre».

Marlene Laros, Secrétariat Africain des Gouvernements Locaux pour le Développement Durable (ICLEI), a déclaré qu'ICLEI intervient au niveau des gouvernements locaux pour promouvoir l'économie verte. Elle a noté que les gouvernements locaux sont des acteurs clés car de nombreuses activités économiques relèvent de leur compétence, ajoutant qu'ils ont la capacité de stimuler l'innovation locale, d'influencer le comportement du secteur privé et de proposer des mesures d'incitation. Elle a souligné qu'un nouveau paradigme pour l'urbanisme moderne est nécessaire en Afrique, expliquant que la définition occidentale de la ville n'est plus pertinente dans le contexte de l'économie verte. Elle a souligné que la planification et le financement du développement urbain sont des priorités pour favoriser l'économie verte.

Dans les discussions qui ont suivi, le Nigéria a mis l'accent sur la nécessité d'intégrer le suivi et l'évaluation de l'économie verte afin de s'assurer que les progrès soient évalués et offrent une voie de progression. Elle a souligné que l'Afrique aura une position forte à Rio+20 si elle conserve une voie unique.

Moyens de mise en œuvre: combler les lacunes en matière de mise en œuvre: Brice Lalonde, Coordonnateur exécutif de la CNUDD, a modéré cette session. Patrick Mnisi, Ministère de l'Economie, de la Planification et du Développement du Swaziland, a mis l'accent sur les recommandations de la session des experts, concernant notamment la mobilisation des ressources internes, le transfert des technologies vertes, l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud, et la diversification économique. Lalonde a fait ressortir l'importance des financements innovants et a suggéré un instrument de collaboration pour tous les acteurs impliqués dans le financement du développement durable.

Ali Abou-Sabaa, BAD, a déclaré que les défis nouveaux et émergents demandent des avancées technologiques, des changements structurels et le suivi des progrès. Il a identifié les déficits de financement des infrastructures et a recommandé que les pays africains se reposent sur leurs ressources internes et des environnements améliorés pour les entreprises afin d'obtenir des niveaux plus élevés d'investissements directs étrangers, suggérant de donner la priorité à l'entrepreneuriat des femmes. Il a décrit l'économie verte comme une opportunité et un changement de paradigme pour la planification du développement et il a mis en évidence le potentiel des énergies hydraulique et géothermique dans les pays africains. Il a également suggéré de rendre l'assistance des bailleurs de fonds «à l'épreuve du développement vert» et a apporté son soutien à une fenêtre africaine du Fonds vert de Copenhague pour le climat et à la création du Fonds vert pour l'Afrique.

Hlangusemphi Dlamini, Ministre de la Planification économique et du Développement du Swaziland, a déclaré qu'il est nécessaire d'identifier des moyens d'aider les Etats vulnérables, observant que la plupart de ces Etats reçoivent des financements insuffisants en raison d'erreurs dans la classification de leur état de développement économique et d'une couverture médiatique négative. Il a déclaré que les financements des bailleurs de fonds doivent être coordonnés pour éviter que certaines priorités ne soient surfinancées au détriment des autres. Il a souligné l'importance de la formation professionnelle pour garantir l'emploi des jeunes, déclarant que les investisseurs doivent s'intéresser au renforcement des capacités et à la participation équitable des communautés locales.

Stanford Mwakasonda, Engen Petroleum Ltd., Afrique du Sud, a souligné qu'il est nécessaire que le secteur privé prenne part aux négociations dès que celles-ci sont amorcées. Déplorant le nombre de projets du mécanisme pour un développement « propre » en Afrique, il a déclaré que le secteur privé avait été impliqué trop tardivement pour garantir une mise en œuvre efficace. Il a souligné qu'une gouvernance contraire à l'éthique créera des entreprises contraires à l'éthique, et que les gouvernements doivent s'assurer de l'engagement des parties prenantes avant de signer des contrats dans les domaines de l'exploitation minière, des infrastructures et de l'agriculture. Il a demandé que les leçons tirées des succès nationaux soient reproduites au niveau régional.

Edith Madela-Mntla, Directrice du Bureau Régional pour l'Afrique du Conseil International pour la Science, a observé qu'il existe de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de programmes ciblant les objectifs du développement durable, mais qu'elles doivent être répliquées et accélérées afin de combler les lacunes. Elle a demandé des initiatives de renforcement des capacités plus ciblées et harmonisées afin de renforcer les compétences essentielles au développement durable ainsi que des directives des CER afin de guider la communauté scientifique et technologique. Elle a souligné l'importance d'intégrer les systèmes de savoir autochtone afin de combler les lacunes en matière de mise en œuvre.

Discussions: L'Algérie a appelé à une collaboration accrue entre les secteurs et a encouragé les avancées technologiques. Elle a vivement recommandé une réforme économique pour réaliser la transition vers une économie verte. Le Soudan a demandé que l'économie verte soit placée dans un cadre de développement durable. Un représentant des OSC a demandé une définition concrète de l'économie verte et a suggéré que des outils pour le développement durable et l'économie verte soient identifiés. La République du Congo a noté qu'un plan stratégique comprenant des objectifs clairs et précis pour assurer l'intégration et la mise en œuvre du pilier social est nécessaire. Le Zimbabwe a suggéré que toute approche adoptée pour combler les lacunes doit garantir le travail décent et inclure les sociétés marginalisées, notamment la population handicapée. Le Maroc a demandé une transition durable vers l'économie verte qui consolide les emplois précaires et garantisse des formations adaptées. La Mauritanie a souligné que les lacunes dans la mise en œuvre peuvent être dues à des problèmes internes aux pays concernés. Le Ghana a

demandé que la gestion des déchets soit incluse dans les discussions sur l'économie verte car des industries comme le recyclage peuvent créer des emplois et des opportunités pour les jeunes. La Guinée-Bissau a demandé expressément la création de structures continentales qui puissent travailler avec les Etats membres à la préservation de l'environnement et au développement durable.

LA DECLARATION CONSENSUELLE AFRICAINE POUR RIO+20: Le président Djombo a invité les Ministres à examiner la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, soulignant qu'elle sera soumise aux chefs d'Etat africains pour adoption au 18^{ème} Sommet de l'UA. Le Soudan a donné un aperçu du compte-rendu de la réunion des experts et des travaux du groupe de rédaction. Le Secrétariat de la CEA a ensuite lu la Déclaration et les délégués ont proposé et approuvé des amendements section par section.

Au sujet de la performance régionale générale de l'Afrique, l'Ethiopie a suggéré de mettre l'accent sur l'utilisation de la recherche et du développement pour parvenir à un développement durable. Concernant les défis nouveaux et émergents, les délégués ont convenu de faire référence: à l'appel aux pays visés à l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de souscrire à une deuxième période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto; aux mesures concrètes adoptées par les pays africains pour lutter contre les changements climatiques; et, suite à une requête du Soudan, aux défis et besoins particuliers des pays sortant de conflits et à l'assistance de la communauté internationale nécessaire pour faire face à ces défis. Le Swaziland a suggéré de mettre l'accent sur le rôle de la désertification comme défi nouveau et émergent.

Concernant l'économie verte, les délégués ont convenu de mettre l'accent sur la réduction des inégalités, et pas seulement de la pauvreté; d'inclure les impératifs environnementaux qui sous-tendent la promotion de l'économie verte; et d'encourager les principaux groupes concernés, outre le secteur privé, à jouer le rôle qui leur échoit dans le contexte du développement durable. Les délégués ont adopté cette partie avec des modifications mineures.

Concernant les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable, le Mali a déclaré que l'énoncé "nous confirmons que des réformes institutionnelles ont été entreprises et que des stratégies de développement durables ont été développées et mises en œuvre à tous les niveaux" devrait évoquer que des réformes ont été initiées et sont en cours, plutôt qu'achevées. Le Ghana a déclaré que le défi commun pour équilibrer les piliers doit être reformulé afin de faire référence à des «secteurs» plutôt que des «piliers» puisque le texte fait référence à l'économie et non à tous les piliers.

Concernant les indicateurs d'évaluation des performances économiques, sociales et environnementales, la Gambie a suggéré d'insérer le texte "Nous élaborons également une réglementation encourageant l'intégration aux modèles comptables des véritables coûts environnementaux de la production et de la consommation afin de traiter des coûts plutôt que des symptômes des pertes environnementales." L'Egypte a suggéré, et la Gambie a accepté, de retirer ce texte en raison de la difficulté générale à mener de telles évaluations.

Le Kenya a déclaré que l'énoncé "la nécessité de créer une entité mondiale pour coordonner et promouvoir l'agenda en matière de développement durable" est faible, suggérant que "outre la réforme de la coordination mondiale" reflète mieux le consensus des Etats africains au sujet de la réforme institutionnelle. Il a ajouté que l'appel à Rio+20 doit «avaliser» plutôt que "mener une réflexion sur" la décision de l'Assemblée de l'UA concernant l'inaptitude des structures institutionnelles actuelles à répondre aux besoins de l'Afrique.

L'Afrique du Sud a déclaré que plutôt que de noter que le concept de durabilité manque de clarté pour certains pays et parties prenantes, il serait mieux d'indiquer la nécessité d'encourager le dialogue des parties prenantes afin de promouvoir et de populariser le concept de développement durable dans tous les pays. Le Tchad a déclaré que les impacts de l'élévation du niveau de la mer sont nuisibles à la fois à la pêche côtière et la pêche continentale et il a demandé de retirer la mention particulière des communautés côtières.

Concernant les moyens de mise en œuvre, la Guinée a demandé de faire référence aux organisations régionales, sous-régionales et nationales qui ont été renforcées pour la mise en œuvre du développement durable. La Gambie a proposé d'appeler les pays à honorer l'Accord de Copenhague en vue de financements supplémentaires accélérés. L'Algérie a déclaré que les Accords de Cancún devraient également être mentionnés. Le Burkina Faso a observé que les financements doivent être nouveaux et supplémentaires. La Gambie a demandé qu'aucune méthode particulière d'amélioration de la mobilisation des ressources internes ne soit stipulée.

Concernant le vote de remerciements, le Soudan a déclaré qu'elle devrait inclure le Botswana et l'Egypte qui représentent l'Afrique au Bureau du PrepCom de la CNUDD. Le Lesotho, rejoint par le Ghana, a demandé la suppression du vote de remerciements, expliquant que la Déclaration sera examinée pour négociation à Rio+20 et ne nécessite donc pas de vote de remerciements. Les délégués ont approuvé.

Concernant la mise à jour de la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, le Sénégal a demandé d'inclure un texte mentionnant que les modifications soient apportées à la Déclaration consensuelle avant l'adoption par les chefs d'Etat au 18ème Sommet de l'UA prévu en janvier 2012. La Guinée s'y est opposée, craignant que l'inclusion de déclarations individuelles ne modifie le consensus. Le Nigéria a recommandé de réviser le texte pour le rendre plus concis afin qu'il soit plus compréhensible pour les chefs d'Etat et il a demandé la création d'un comité d'experts chargé de cette tâche et de la formulation d'un plan de travail. Le Secrétariat de la CEA est intervenu en déclarant qu'il a été mandaté pour mettre le texte au propre et qu'il s'assurera qu'aucune modification n'est apportée au sens ou au contenu de la déclaration.

Les délégués ont adopté la Déclaration consensuelle avec des modifications mineures.

PARTICIPATION DE L'AFRIQUE A RIO: Olushola Olayide, UA, a présenté la proposition «Sur la voie vers Rio+20» et les délégués l'ont adoptée après avoir supprimé un paragraphe sur les possibles révisions de la Déclaration consensuelle.

L'Egypte a déclaré que son pays n'apporte pas son soutien à la transformation du PNUE en une institution spécialisée à ce stade et a demandé que cela soit reflété dans le compte-rendu de la réunion. Les autres délégués ont rejeté la demande et la présidente Emilienne Raoul, Ministre de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille de la République du Congo, qui a pris la relève du Président Djombo en raison de son départ urgent, a souligné que les délégués se sont entendus sur la Déclaration consensuelle et ont décidé de s'exprimer d'une voix unique. L'Egypte a souligné que son pays soutient la Déclaration consensuelle, mais qu'il voulait clarifier sa position nationale.

DECLARATIONS DE CLOTURE

Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, a salué l'adoption de la Déclaration consensuelle et a loué les participants à la réunion pour la mise en valeur du pilier social du développement durable car il s'agit du pilier le plus faible du développement durable. Elle a appelé à une approche par le bas et à un processus inclusif pour réaliser un développement durable. Olayide a félicité les délégués pour le succès de la réunion et l'adoption de la Déclaration consensuelle, et le président a déclaré la réunion close à 19h37.

LA DECLARATION CONSENSUELLE AFRICAINE POUR RIO+20

La Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, y compris le préambule, aborde la performance générale de l'Afrique au regard des objectifs du développement durable, les défis nouveaux et émergents à relever, l'économie verte, les cadres institutionnel et stratégique pour le développement durable, les moyens de mise en œuvre et une participation large pour réaliser un développement durable.

Dans le préambule, les Ministres:

- notent que les préoccupations des parties prenantes de la région ont été prises en considération;
- louent les objectifs de Rio+20;
- réaffirment leur attachement au NEPAD;
- exhortent la communauté internationale à accélérer et à accroître son soutien à l'Afrique;
- appellent les participants à Rio+20 à revigorer la volonté politique et l'engagement international en faveur des objectifs et idéaux du développement durable; et
- appellent les participants à Rio+20 à adopter des mesures concrètes, assorties de moyens de mise en œuvre adaptés, en vue de l'accélération de la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable.

Au sujet des résultats d'ensemble de l'Afrique, les Ministres notent les progrès accomplis à ce jour et la nécessité de consolider les progrès réalisés. Ils demandent un renforcement des engagements pour faire progresser les actions dans les domaines cruciaux, notamment la productivité agricole et la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la détérioration des sols, et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Au sujet des défis nouveaux et émergents, les Ministres, exprimant leur préoccupation concernant le fait que les progrès vers un développement durable sont compromis par ces défis et reconnaissant que certains de ces défis nouveaux et émergents offrent également des possibilités, demandent:

- que “les Parties visées à l’Annexe I du Protocole de Kyoto” souscrivent à une deuxième période d’engagement allant de 2013 à 2017;
- que les Parties “visées à l’Annexe I” fournissent aux Parties “non visées à l’Annexe I” le financement supplémentaire et à long terme, la technologie et l’appui au renforcement des capacités nécessaires;
- que l’utilisation durable des terres dans les domaines de l’agriculture, la sécurité alimentaire, l’énergie et la sylviculture soient les pierres angulaires d’une économie verte;
- que la mise en œuvre de l’UNCCD soit renforcée, étayée par une interface solide et efficace entre la science et les politiques et par l’amélioration du cadre financier d’exécution;
- que des établissements humains bien planifiés soient promus et une croissance urbaine verte favorisée;
- que des solutions appropriées soient recherchées à l’échelle nationale et internationale permettant de préserver la dignité des migrants; et
- que les besoins et les défis des pays sortant de conflits soient abordés et que ces pays bénéficient d’une assistance technique, d’un soutien financier et de la mise en place d’infrastructures.

Au sujet de l’économie verte dans le contexte du développement durable et de l’élimination de la pauvreté, les Ministres africains:

- reconnaissent la nécessité de définir l’économie verte comme un outil pour parvenir au développement durable et d’évaluer les possibilités et les défis relatifs à ce concept;
- demandent de réorienter les modèles de développement pour une croissance économique efficace, inclusive et durable, notamment par le biais d’une utilisation efficace des ressources;
- reconnaissent le rôle de l’économie verte dans la réalisation de la croissance économique, la création d’emplois et la réduction de la pauvreté;
- demandent que leur soit prêté assistance dans la transition vers l’économie verte et sa promotion, notamment par la mise en place d’une stratégie d’investissement internationale, la gestion durable des terres, la création d’un environnement favorable comprenant des politiques et des cadres institutionnels, et la participation du secteur privé;
- demandent l’élimination de tous les obstacles à la véritable mise en œuvre d’une croissance industrielle durable qui limite les coûts environnementaux, sociaux et économiques de l’industrialisation;
- exhortent la communauté internationale à apporter son soutien aux Etats africains dans des secteurs tels que la gestion durable des forêts par le biais de la mise en œuvre des mécanismes de la CCNUCC;
- recommandent vivement que l’économie verte ne soit pas utilisée comme barrière commerciale, n’impose pas de conditionnalités aux pays en développement ni ne serve de prétexte aux pays développés pour ne pas tenir leurs promesses ou honorer leurs engagements;
- notent que la transition vers une économie verte doit être assortie de moyens de mise en œuvre, et notamment d’une assistance financière, technologique et technique, nouvelle et additionnelle, à l’intention des pays en développement, en particulier en Afrique;

- appellent à un accord sur le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables afin de promouvoir le développement durable à Rio+20; et
- sont ouverts à l’échange de données d’expérience et de bonnes pratiques relatives aux politiques et pratiques innovantes concernant, entre autres, l’agriculture durable, le développement des énergies renouvelables et l’adaptation basée sur les écosystèmes.

Les Ministres ont mis l’accent sur le fait que le CIDD doit promouvoir la réalisation d’objectifs de développement convenus au plan international, dont les OMD, et demandent notamment:

- aux participants à Rio+20 de prendre note que tout CIDD doit prendre en compte les besoins particuliers de l’Afrique pour aborder les lacunes dans la mise en œuvre, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et les liens entre science et politiques pour assurer la viabilité environnementale;
- de renforcer la mise en œuvre du développement durable au moyen d’initiatives sous-régionales;
- aux pays d’envisager d’établir, de revigorer et de renforcer davantage les stratégies et conseils nationaux de développement durable;
- aux participants à Rio+20 d’examiner la possibilité de ranimer et de redynamiser les conseils nationaux de développement durable afin de coordonner, de renforcer et d’assurer l’intégration des questions transversales;
- aux participants à Rio+20 de soutenir l’implication de tous les ministères et autres parties prenantes afin de leur permettre d’exercer leur pleine responsabilité en matière de développement durable;
- d’établir un mécanisme mondial pour redynamiser les institutions aux niveaux mondial, régional et national, en vue de la gestion durable des ressources côtières, marines et lacustres;
- d’établir un cadre d’indicateurs clair et pratique pour le développement durable au niveau national;
- d’adopter des politiques encourageant l’intégration aux modèles comptables des véritables coûts environnementaux de la production et de la consommation; et
- de prendre en considération la nécessité de renforcer, consolider et transformer le PNUE en “institution internationale spécialisée” pour l’environnement, basée à Nairobi, au Kenya.

Les Ministres demandent également à une “institution internationale spécialisée”:

- d’avoir un mandat clair et une visibilité politique, pour s’acquitter des fonctions principales d’un système de GEI tel que prévu dans les conclusions des réunions de Nairobi-Helsinki;
- d’être ouverte à tous les Etats;
- d’être un organe autonome;
- de disposer d’un financement sûr, stable, additionnel et prévisible;
- de disposer de pouvoirs accrus pour coordonner et assurer la cohérence de l’éventail d’accords multilatéraux sur l’environnement;
- d’avoir une présence régionale renforcée et d’améliorer la mise en œuvre à l’échelon national grâce au développement de capacités opérationnelles;

REUNIONS A VENIR

- de disposer des pouvoirs pour conduire un processus de planification stratégique relatif à l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies;
- de promouvoir l'interface entre la science et la politique; et
- de renforcer les capacités et l'appui technologique.

Au sujet des moyens de mise en œuvre, les Ministres reconnaissent qu'il incombe aux pays africains de poursuivre leur propre agenda en matière de développement durable et insistent sur le fait que les moyens de mise en œuvre doivent être au cœur de Rio+20. Ils demandent un ensemble d'engagements internationaux comprenant:

- l'engagement des pays développés d'allouer 0,7% de leur PIB aux pays en développement dans le cadre de l'APD et l'objectif de 0,15% à 0,20% du revenu national brut pour les pays les moins avancés;
- l'engagement de doubler l'aide à l'Afrique à l'horizon 2010, tel qu'énoncé lors du Sommet du Groupe des Huit, tenu à Gleneagles, en juillet 2005;
- l'adoption d'une solution, efficace, équitable, durable et orientée vers le développement au problème de la dette des pays en développement;
- la mise en place d'un système de commerce axé sur le développement, universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire, équitable et multilatéral, et la reprise des négociations multilatérales sur le commerce afin de réaliser les résultats de développement au titre du cycle de négociations commerciales de Doha; et
- la facilitation de l'accès des pays en développement à l'OMC.

Les Ministres exhortent en outre la communauté internationale et autres bailleurs de fonds à mettre des ressources financières supplémentaires à la disposition de l'Afrique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20. De plus, ils s'engagent à accroître les efforts pour l'amélioration de la gouvernance environnementale à l'échelon national, à améliorer la mobilisation des ressources internes en faveur du développement durable et à accroître l'intégration régionale.

Ils exhortent la communauté internationale et les partenaires au développement à:

- honorer l'Accord de Copenhague et les Accords de Cancun en vue de financements supplémentaires accélérés et de financement à long terme à partir de 2013;
- davantage utiliser les systèmes en place dans les pays afin de renforcer les structures institutionnelles nationales; et à
- soutenir la diversification économique en Afrique.

Ils reconnaissent la nécessité:

- d'élaborer des stratégies nationales globales de renforcement des capacités;
- de se doter d'un programme de soutien pour aider les pays africains à évaluer les coûts et les avantages de la transition vers une économie verte et à élaborer et exécuter des politiques pertinentes qui traitent des besoins et des priorités de l'Afrique; et
- de voir l'intégration régionale jouer un rôle important dans la promotion de la diversification économique, l'allocation efficace des ressources et le traitement des questions et défis de nature transfrontières.

Au sujet d'une participation large, les Ministres reconnaissent que le développement durable exige que toutes les parties prenantes jouent un rôle important et demandent la participation de toutes les parties prenantes dans les instances nationales, régionales et internationales.

Pour trouver des informations sur les autres réunions prévues d'ici la conférence Rio+20, consultez la page d'accueil de la CNUDD: <http://www.uncsd2012.org/> ou la base de connaissances de l'IIDD sur les politiques et pratiques du développement durable: <http://uncsd.iisd.org/>

Deuxième réunion d'experts sur les implications commerciales de l'économie verte: La deuxième réunion d'experts sur les implications commerciales de l'économie verte sera convoquée par la CNUCED. Elle poursuivra son étude de la façon dont une économie verte pourrait, à travers une croissance guidée par le commerce, devenir un instrument générateur de revenus et favorable au développement qui contribuerait directement à atteindre les impératifs du développement durable. Les résultats constitueront une contribution au processus préparatoire de Rio+20. **dates:** 8-10 novembre 2011 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Lucas Assunção **fax:** +41-22-917-0247 **courriel:** lucas.assuncao@unctad.org **www:** <http://www.unctad.org/>

Conférence de Bonn 2011: Les liens entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire: solutions pour l'économie verte: Organisée par le gouvernement allemand, cette conférence poursuit deux objectifs: d'une part, développer des solutions intersectorielles pour réaliser les objectifs liés à l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, et d'autre part, positionner l'interface eau, énergie et sécurité alimentaire dans le discours du processus de Rio+20 et de l'économie verte. **dates:** 16-18 novembre 2011 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** Imke Thiem, Secrétariat **téléphone:** +49-6196-79-1547 **courriel:** bonn.conference2011@giz.de **www:** <http://www.water-energy-food.org/>

Réunion d'experts de haut niveau sur l'utilisation durable des océans: Cette réunion se tiendra à Monaco, en novembre. Les résultats de l'Atelier de Monaco alimenteront directement le document final de la Conférence Rio+20. **dates:** 28-30 novembre 2011 **lieu:** Monaco **contact:** Forum des parties prenantes **courriel:** bemonaco2011@stakeholderforum.org **www:** <http://www.bemonaco2011.org/>

Réunion préparatoire régionale de la CNUDD pour la région CEE: Cette réunion sera convoquée par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU) et le Secrétariat de la CNUDD. **dates:** 1-2 décembre 2011 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Monika Linn, CEENU **téléphone:** +41-22-917-13-15 **fax:** +41-22-917-0107 **courriel:** sd@unece.org **www:** <http://www.unece.org/env/SustainableDevelopment/RPM2011/RPM2011.html>

Sommet "Eye on Earth": Le Sommet «Eye on Earth: concrétiser une vision» est organisé autour du thème «Système dynamique pour maintenir l'environnement mondial sous examen». Ce sommet permettra de lancer l'initiative de renforcement du Réseau mondial d'information environnementale (RMIE) et d'aborder les principales questions politiques et techniques. **dates:** 12-15 décembre 2011 **lieu:** Abou Dhabi, Emirats arabes unis **contact:** Marije Heurter, Coordinatrice de l'événement Eye on Earth **téléphone:** +971 2 693 4516 **courriel:** Marije.heurter@ead.ae ou Euocommunity@ead.ae **www:** <http://www.eyearthsummit.org/>

Deuxième réunion intersessions de la CNUDD: La deuxième réunion intersessions de la CNUDD sera convoquée fin 2011. **dates:** 15-16 décembre 2011 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Consultations informelles de la CNUDD: Le Comité préparatoire de la CNUDD tiendra une série de consultations informatives sur l'avant-projet de document final en janvier, février, mars et avril 2012. **dates:** 16-18 janvier 2012; 13-17 février 2012; 19-23 mars 2012 et 30 avril-4 mai 2012 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

18th Sommet de l'Union Africaine (UA): Le 18ème Sommet de l'UA, convoqué autour du thème «Stimuler le commerce intra-africain» comprendra la 23ème Session ordinaire du Comité des représentants permanents, la 20ème Session ordinaire du Conseil exécutif et la 18ème Session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement. **dates:** 23-30 janvier 2012 **lieu:** Addis-Abeba, Ethiopie **contact:** Esther Azaa Tankou, UA **téléphone:** +251-11-551-700 **fax:** +251-11-551-1299 **courriel:** yamboue@africa-union.org **www:** <http://www.au.int>

12ème Session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement: Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tiendra sa 12ème session extraordinaire pour se centrer sur les thèmes de la CNUDD, à savoir l'économie verte et la gouvernance environnementale internationale et les questions émergentes. **dates:** 20-22 février 2012 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Jamil Ahmad, PNUE **téléphone:** +254-20-762-3411 **fax:** +254-20 762-3929 **courriel:** sgc.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/resources/gov/>

Planète sous pression: nouvelles connaissances vers des solutions: Cette conférence portera sur les solutions au défi mondial de la durabilité. La conférence sera l'occasion de discuter des solutions permettant de mettre les sociétés sur la voie de la durabilité et de fournir une ligne directrice scientifique en vue de la CNUDD. **dates:** 26-29 mars 2012 **lieu:** Londres, Royaume-Uni **contact:** Jenny Wang **téléphone:** +86-10-8520-8796 **courriel:** Jen.wang@elsevier.com **www:** <http://www.planetunderpressure2012.net>

Troisième réunion intersessions de la CNUDD: La réunion intersessions finale de la CNUDD sera convoquée en mars 2012. **dates:** 26-27 mars 2012 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/rio20/>

Troisième PrepCom de la CNUDD: La troisième réunion du Comité préparatoire de la CNUDD aura lieu au Brésil juste avant la conférence. **dates:** 28-30 mai 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable: La CNUDD marquera la 20ème anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil.

dates: 4-6 juin 2012 **location:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

GLOSSAIRE

BAD	Banque africaine de développement
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
UA	Union Africaine
CSADD	Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
OSC	Organisation de la société civile
DAES	Département des affaires économiques et sociales
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
SADD	Sécurité alimentaire et développement durable
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
GEI	Gouvernance environnementale internationale
CIDD	Cadre institutionnel du développement durable
PMÆ	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PFIA21	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 de 1997
CER	Communautés économiques régionales
Rio+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
SIPC	Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes naturelles
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable